

<http://lipietz.net/Le-point-de-vue-de-la-CFDT>

ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITES : UNE SOLUTION MUTUALISTE

Le point de vue de la CFDT

- Député européen (Verts, France) - Mes initiatives - Épargne salariale et retraites -



Date de mise en ligne : jeudi 16 décembre 1999

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

C'est parfois un handicap de parler le dernier, aujourd'hui c'est un avantage.

Jean-Marie Toulisse, Secrétaire National de la CFDT

En effet, je ne reprendrai pas tout ce que viennent de dire Solange Morgenstern et Jean-Christophe Le Duigou sur la clarification des termes : aspect obligatoire non individuel, aspect collectif, l'intergénérationnel, la socialisation et cela me permet d'en venir tout de suite à la réponse à la question posée par ce conclave.

Il est remarquable que la mutualité ait pris cette initiative de nous réunir tous, syndicats et mutualistes, car il est bon de revenir aux sources de temps en temps et de ne pas apparaître, comme un des mutualistes l'a dit, en retard d'une guerre, parfois de deux !

Je crois, comme le disait Jean-Louis Bancel, qu'il n'y a pas de modèle. Il y a plutôt des approches à examiner. Nous, à la CFDT, nous sommes très proches de ce qu'on aurait pu faire en 1983, au moment des fonds salariaux. Nous connaissons bien l'expérience du fonds de solidarité de la FTQ que Jean Martin nous a présenté.

Personnellement, j'ai été voir sur place pour vérifier tout ce qui était dit. Nous en sommes revenus, cet été, marqués par le décalage qu'il y a entre la réalité observée au Québec et les représentations que nous avons en France en particulier du mot "capitalisation". Nous qui parlons du partage de la richesse, nous avons là un partage important de la richesse au niveau des actionnaires. Nous qui parlons du pouvoir des entreprises, prenons l'exemple de "l'expert comptable". L'expert comptable, était efficace il y a 10 ans : aujourd'hui l'expert comptable vous présente les comptes, l'entreprise va bien, mais ce n'est pas un diagnostic de ce type qu'il nous faut, car même avec des excédents comptables, elle est capable de licencier ! Ce dont nous avons besoin, c'est d'une compréhension des objectifs stratégiques de l'entreprise. Or, par l'intermédiaire de ceux qui contrôlent les fonds, nous avons la faculté d'obliger les managers à pratiquer la transparence sur les objectifs stratégiques. Si le syndical sait l'utiliser, nous aurons là des éléments essentiels permettant de comprendre pourquoi une entreprise qui fait des bénéfices, qui fait des profits, qui a investi, est capable aussi de licencier. Je suis donc très pragmatique là dessus et voit bien les objectifs de la FTQ qui sont des objectifs de création d'emplois, spécialement dans les PME, et de création d'entreprises. Au FTQ, le fonds est très régionalisé donc proche du territoire, ce sont des femmes et des hommes de terrain qui en sont les courtiers.

Ces courtiers sont des militants syndicalistes que vous avez formés et qui sont très bons par rapport à certains ou courtiers en assurance que nous connaissons. Cela concerne aussi la stabilisation du capital des entreprises sur du long terme. Il faut ici dissiper un malentendu : le fonds de pension du Québec, quand il place de l'argent, il ne le fait pas en fonds spéculatifs, mais plutôt en fonds sur le long terme, car c'est pour la retraite. Nous avons vu chez vous que, véritablement, une fois les fonds placés, même si l'entrepreneur fait une erreur de gestion, vous lui donnez des avertissements, mais prenez beaucoup de temps avant de retirer votre capital. Ceci est essentiel, c'est un principe que vous parvenez à tenir.

Concernant le "pouvoir des travailleurs" en visitant cette expérience je dois avouer que le militant autogestionnaire que j'étais est revenu à ses racines de 1968 et de 1970. Dans tous nos débats, les aspects idéologiques, le fait de parler de ce que l'on ne connaît pas, a fait perdre au syndicalisme français une vingtaine d'années. La CFDT est décidée à rattraper ce retard. Nous avons tenu un colloque sur ce sujet. Les actes paraîtront dans notre revue théorique (qui s'appelle "la Revue").

Si les syndicats, en tout cas la CFDT, s'intéressent sérieusement à ces questions, c'est parce que tous les jours nous sommes confrontés à des questions très concrètes, très réelles, et que nous ne pouvons plus nous dérober. Nous ne pouvons plus nous dérober quand on parle de fusions, de concentrations, de rachats d'entreprises, d'OPA, de batailles boursières, de contrôles.

Nous ne pouvons plus faire comme si le conflit aujourd'hui, était simplement limité entre l'employeur et le salarié. Un troisième acteur est arrivé : l'actionnaire. Si nous sommes rigoureux dans notre analyse de situation, nous devons faire avec. Quand on a des actionnaires, des salariés actionnaires, la seule question qu'il faut se poser, tout de suite, en tant que syndicaliste, c'est : comment dois-je faire, moi, représentant des salariés, pour utiliser ce poids d'actions ? Comment faire pour que ce poids de l'actionnaire ne soit pas simplement utilisé par le manager ? Il est fondamental de se poser ces questions. A la CFDT, nous sommes prêts à engager ces discussions. Pas tout seuls, avec les autres partenaires syndicaux, et peut être d'autres partenaires, pour regarder comment sur tous ces problèmes, nous pouvons avancer.

Pour conclure, j'ajouterais qu'il y a deux pistes de travail principales. La première, je viens d'en parler, c'est celle du salarié actionnaire. La seconde, c'est la piste des fonds d'épargne sur le long terme, des fonds salariaux à objectifs emploi. Et là, nous sommes prêts, nous, à travailler avec tous ceux qui le souhaitent. Dans la mesure où l'objectif n'est pas, comme le disait Jean-Christophe Le Duigou, le patrimoine financier immédiat, mais bien l'emploi, la pérennisation de l'emploi, l'emploi local, de mettre à disposition d'entreprises qui en ont besoin, du capital.

Sur ces questions d'épargne à long terme existent des inégalités importantes

Je terminerai là-dessus : le mouvement syndical s'est caché les yeux, alors que des militants de nos organisations, (en tout cas de la CFDT) ont signé depuis des années des accords sur le troisième niveau de la retraite. Ce qui est étonnant c'est qu'on a toujours fait comme si les militants avaient signés dans le dos du syndicat. Or aujourd'hui cela s'est transformé en inégalité. Si on n'y prend pas garde, ce ne sont pas uniquement les salariés les plus protégés qui seront concernés. Je suis donc pour que nous mettions tout cela sur la table, que nous reconnaissons franchement qu'il y a de nouvelles inégalités, qu'un nouveau partage de la richesse est en jeu, et qu'on n'a pas le droit de se mettre en dehors. Il y a de nouveaux lieux de pouvoirs à conquérir et c'est une nouvelle donne, pour le capitalisme certes, mais aussi une nouvelle donne pour nous, les salariés.

Voir le [plan](#) du colloque.